

Projet de Règlement grand-ducal du ... juillet 2014 relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne « EUCAP Sahel Niger ».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales;

Vu la décision du Conseil de Gouvernement du 20 juin 2014 et après consultation le 6 juin 2014 de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'avis de la Conférence des présidents de la Chambre des députés;

Sur rapport de Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Notre Ministre de la Sécurité intérieure et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le Luxembourg participera à la mission civile menée par l'Union européenne au Niger (EUCAP SAHEL Niger) jusqu'à échéance du mandat de la mission, qui a été prolongé jusqu'en août 2016.

Art. 2. La contribution luxembourgeoise comprend un membre de la Police grand-ducale.

Art. 3. Le membre de la Police grand-ducale participant à la mission civile EUCAP SAHEL Niger est désigné par le Ministre de la Sécurité intérieure sur avis du Directeur général de la Police.

Art. 4. La mission du membre de la Police grand-ducale consistera à faire partie d'une équipe sur le terrain, accomplissant des tâches de conseil et d'assistance à des membres issus des trois composantes des forces armées du Niger.

Art. 5. Pour la durée de sa mission, le membre de la Police grand-ducale reste entièrement sous le commandement de la Police grand-ducale. La Police grand-ducale transfère le contrôle opérationnel au chef de mission désigné par l'Union européenne.

Art. 6. Le membre de la Police grand-ducale veille à assurer sa tâche avec impartialité.

Art. 7. Le membre de la Police grand-ducale a le droit de retourner au Luxembourg pour une période de 10 jours une fois par période de 6 mois. Les frais de transport sont à charge de l'Etat.

Art. 8. Le membre de la Police grand-ducale a droit à une indemnité de jour pour frais de séjour et une indemnité de nuit, dont les montants sont fixés par le Gouvernement en conseil.

Art. 9. Le membre de la Police grand-ducale a droit à une indemnité mensuelle spéciale prévue à l'article 9 de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative aux opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

Art. 10. Le membre de la Police grand-ducale peut, sur décision du ministre compétent, bénéficier d'un congé spécial de fin de mission d'un maximum de 5 jours.

Art. 11. Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes et Notre Ministre de la Sécurité intérieure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes
Jean Asselborn

..., le ... juillet 2014.
Henri

Le Ministre de la Sécurité intérieure
Etienne Schneider

Exposé des motifs

Objet: Participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne
« EUCAP SAHEL Niger »

L'objectif du projet de règlement grand-ducal présenté pour avis consiste à prolonger le déploiement d'un membre de la Police grand-ducale à la mission civile menée par l'Union européenne au Niger. Le présent projet de règlement grand-ducal est pris en exécution de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

Mandat de la mission

- Contexte

Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'Union européenne a décidé de déployer dès l'été 2012 une mission à caractère civil au Sahel afin d'y contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité politique. Baptisée « EUCAP SAHEL Niger », la mission a entamé ses activités au Niger depuis le 8 août 2012. Durant la première année de son existence, la mission a connu d'importants problèmes de démarrage. Depuis, les autorités nigériennes ont mieux compris quelle est la portée exacte du travail de la mission et sont très en faveur de prolonger le mandat.

La situation dans la région du Sahel s'est fortement détériorée en raison de la combinaison de plusieurs facteurs, qui ont connu une exacerbation avec la crise libyenne. On a pu constater une montée des actes terroristes commis par des groupes islamistes, parmi lesquels il faut notamment citer AQMI. Le risque que le mouvement Boko Haram n'étende ses activités du Nigéria vers d'autres pays de la région persiste, notamment au vu de ses activités récentes (enlèvement de plus de 200 filles). Le problème de la résurgence des mouvements rebelles touaregs concerne en premier lieu le Mali, comme la destruction des mausolées de Tombouctou par Ansar Eddine, mais il risque aussi d'affecter la stabilité de toute la sous-région, notamment au Niger où les efforts de réconciliation avec les Touaregs pourraient s'en trouver remis en cause. La crise libyenne a engendré un retour massif de travailleurs migrants vers leurs pays sahéliens d'origine. Ces importants mouvements migratoires s'ajoutent aux graves problèmes socio-économiques déjà préexistants. A ceci s'ajoute une crise alimentaire due à la mauvaise saison agricole. Le retour dans les pays sahéliens d'anciens mercenaires de Kadhafi ainsi que l'afflux d'armement en provenance de la Libye compliquent la situation dans une région qui depuis longtemps est en proie à des trafics de tout genre, affectant également l'Europe (notamment la drogue).

Le déploiement d'une mission PSDC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le Sahel. Adoptée en février 2012, celle-ci prévoit comme priorités le développement économique, le soutien à la coopération régionale, le renforcement de la sécurité, l'Etat de droit et la prévention de l'extrémisme, y compris religieux. Le point de départ de la stratégie est la reconnaissance du lien de la complémentarité et de renforcement réciproque entre sécurité et développement. La mission EUCAP SAHEL Niger donne corps au volet « sécurité » de la stratégie globale de l'UE pour le Sahel, parallèlement au volet développement dont il s'agit d'assurer la durabilité.

• **Objectifs de la mission**

La mission EUCAP SAHEL Niger a comme objectif d'assister les autorités nigériennes dans la mise en œuvre de leur propre stratégie de sécurité et de développement. Plus particulièrement, la mission contribue à renforcer les capacités des acteurs de sécurité nigériennes (en premier lieu la gendarmerie, la police nationale et la garde nationale) et leur interaction avec les forces armées nigériennes, afin de combattre le terrorisme et le crime organisé de manière coordonnée et efficace, le tout dans le plein respect des droits de l'homme. En outre, EUCAP SAHEL Niger est devenue le secrétariat pour la coordination internationale dans le secteur de la sécurité au Niger. Ainsi, la mission facilite la coordination de l'aide et des dons internationaux aux acteurs de la sécurité nigériennes. Afin d'accroître les synergies, la mission poursuit également des activités conjointes avec d'autres programmes de l'UE ainsi que d'autres acteurs internationaux présents au Niger.

Les tâches de la mission sont de :

- a) conseiller et assister les autorités nigériennes dans la mise en œuvre de la dimension « sécurité », c'est-à-dire élargir de manière complémentaire la stratégie nigérienne dans le domaine de sécurité et de développement ;
- b) soutenir le développement d'une coordination régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ;
- c) renforcer l'Etat de droit par le développement de capacités d'enquête criminelle, et dans ce contexte développer et mettre en œuvre des programmes de formations adéquats ;
- d) soutenir la durabilité du développement des forces de sécurité nigériennes ;
- e) contribuer à l'identification, la planification et la mise en œuvre de projets dans le domaine de la sécurité.

La mission se concentre sur les activités visant à améliorer le contrôle des autorités nigériennes sur l'ensemble du territoire national. L'invitation formelle du gouvernement nigérien sert de base légale à la mission. La mission n'a pas de fonctions exécutives et son succès dépend de l'appropriation et de l'engagement des autorités locales et nationales. Initialement, elle a concentré ses activités dans la capitale Niamey. Depuis, une extension des activités dans les autres régions du Niger a été décidée. Ainsi, une présence renforcée a été établie à Agadès. Il s'agit d'une région très stratégique, véritable carrefour de toutes sortes de trafics avec répercussion directe dans l'UE (drogues, armes, êtres humains). Un très grand nombre de migrants arrivés à Lampedusa sont passés à un moment ou à un autre par Agadès. Pour l'UE il est donc logique d'y être davantage présent pour s'attaquer aux problèmes en amont.

• **Déploiement de la mission**

Les Etats membres de l'Union européenne ont été appelés à fournir du personnel détaché. Les profils recherchés portent avant tout sur de l'expertise policière. Le mandat initial de la mission fut de deux ans. L'extension de la mission est maintenant également de deux ans.

Le niveau de risque de la mission est évalué à « élevé » pour le Niger dans son ensemble, et à « moyen » pour la capitale Niamey où la mission mène la grande majorité de ses activités. La situation de sécurité dans le pays est fragile, du fait de la volatilité de l'environnement régional.

Participation du Luxembourg

Le Luxembourg effectue par sa participation à la mission EUCAP SAHEL Niger une nouvelle contribution à la politique de sécurité et de défense commune, renforçant en cela son engagement, sa responsabilité et sa visibilité en tant qu'Etat membre de l'Union européenne.

Les besoins de la mission civile en agents francophones sont importants et le Luxembourg se voit donc particulièrement sollicité à cet égard. Dans ce contexte, une participation du Luxembourg est donc particulièrement appréciée. Une telle participation est également cohérente au vu de l'engagement luxembourgeois en matière de coopération au développement au Niger et au Mali.

Les Etats membres détachant du personnel dans la mission y voient aussi un moyen pour leurs services de sécurité de gagner des connaissances plus approfondies sur les nombreux flux criminels qui trouvent leur origine dans cette région et qui ont des répercussions directes en Europe.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juin 2014

Dossier suivi par :
Rita Brors
Service des Relations internationales
tél. : 466 966 338
fax : 466 966 209
courriel : rbrors@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
43 bd. F.-D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne « EUCAP Sahel Niger »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie de la correspondance afférente à la mission susmentionnée.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Simone Beissel
Vice-Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juin 2014

Dossier suivi par :
Rita Brors
Service des Relations internationales
tél. : 466 966 338
fax : 466 966 209
courriel : rbrors@chd.lu

Monsieur Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes

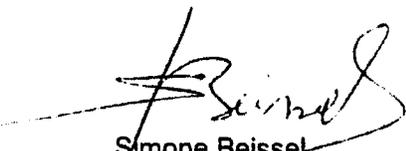
L-2911 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi du 27 juillet 1992, le Gouvernement a consulté la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration au sujet de la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne « EUCAP Sahel Niger ».

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a approuvé cette initiative en date du 6 juin 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération très distinguée.


Simone Beissel
Vice-Président de la Chambre des Députés